



REPUBLIQUE FRANCAISE
- Liberté – Egalité – Fraternité -
7 rue d'Estienne d'Orves – CS 70027
94381 Bonneuil-sur-Marne Cedex

N°22/DST/176

ARRÊTÉ DU MAIRE
AUTORISATION D'INSTALLATION DE L'ENSEIGNE VOLTA TRUCKS HUB

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code de l'environnement ;

VU l'arrêté municipal du 15 novembre 1995, portant règlement de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur la Commune de BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU la demande N°2022-06-01 de la société VISOTEC SERVICES, d'installation d'enseigne « VOLTA TRUCKS HUB », sise, Zone de la Pentecôte 44703 ORVAULT Cedex, pour un bâtiment situé 1, Avenue des Roses à BONNEUIL-SUR-MARNE ;

VU les pièces du dossier ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'installation du dispositif d'enseigne « VOLTA TRUCKS HUB », telle que détaillée dans le dossier susvisé, est approuvée.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle, case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex – ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au registre des arrêtés municipaux et une copie sera, d'une part publiée sur le site internet de la Ville, d'autre part sera adressée à :

- la société VISOTEC SERVICES, pour notification
- à Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour contrôle de sa légalité ;
- et à Madame la Directrice Générale des Services municipaux, pour exécution en ce qui la concerne ;

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 12 juillet 2022



Le Maire par délégation,
L'Adjoint au maire,
Aki MEXOUJI
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le

18 JUL. 2022

18 JUL. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services,
Nathalie BOURGEOIS